

Pas de paix durable sans justice sociale

La Chambre des salariés se penche sur les défis que devra relever le BIT dans les années à venir

PAR NADIA DI PILLO

Défendre la justice sociale et l'emploi. Le «Bureau international du travail» (BIT) continue à jouer un rôle fondamental en ce XXI^e siècle. Dans le cadre de la 100^e session de la Conférence internationale du travail, la Chambre des salariés s'est penchée sur les principaux défis que devra relever le BIT dans les années à venir.



Le Grand-Duc Henri est accueilli par le ministre du Travail Nicolas Schmit devant le Théâtre d'Esch-sur-Alzette.

(PHOTO: NICOLAS BOUVY)

Le président de la Chambre des salariés Jean-Claude Reding a rappelé les grandes réalisations de l'«Organisation internationale du travail» (OIT) depuis sa création en 1919. Institution tripartite spécialisée de l'ONU qui rassemble gouvernements, employeurs et travailleurs de ses États membres, l'OIT a toujours placé le travail décent au premier rang de ses préoccupations. Huit conventions sont aujourd'hui qualifiées de «fondamentales»: elles traitent de questions considérées comme des principes et des droits fondamentaux au travail: liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective; élimination du travail forcé ou obligatoire; abolition effective du travail des enfants; élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Ces réalisations ne doivent pas faire oublier les échecs, non pas ceux de l'OIT, mais échecs dus aux politiques menées contre les solutions préconisées par l'«Organisation internationale du Travail», a rappelé de son côté le ministre du Travail Nicolas Schmit. Chômage de masse, pauvreté, crises économiques continuent de faire des ravages. Plus de 200 millions de personnes dans le monde sont sans emploi, dont 80 millions de jeunes menacés de devenir une génération perdue. Sans oublier le nombre croissant de travailleurs en situation vulnérable - 1,5 milliard de par

le monde. Le ministre a souligné que la Conférence internationale a toujours mis l'accent sur des politiques économiques favorisant la justice sociale et la promotion de l'emploi. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, tout comme le Pacte mondial pour l'emploi, les deux ayant été adoptés en 2008, représentent à ses yeux des documents d'une importance capitale. «Ils rappellent en effet que l'«Organisation internationale du Travail» n'a jamais succombé aux dogmes du marché autorégulateur et de la main invisible. Elle a toujours défendu l'action politique au service de valeurs sociales et éthiques. L'«Organisation internationale du Travail» est restée une des seules organisations internationales qui n'a jamais fait du consensus de Washington, préconisant la libéralisation outrancière, sa profession de foi», a relevé le ministre.

Selon Nicolas Schmit, la crise actuelle a rendu à un principe de base énoncé dans la Charte de l'«Organisation internationale du Travail» dès 1919 toute sa valeur: «Il ne saurait y avoir de paix universelle et durable que fondée sur la base de la justice sociale».

Impact sur les salaires

Le ministre a poursuivi en rappelant que dans son rapport sur les salaires 2010/2011, l'«Organisation internationale du Travail» relève l'impact de la crise sur les salaires. Celui-ci se traduit «par un déclin de la part des salaires dans le revenu total sur la longue durée, par une déconnexion de plus en plus forte entre la croissance de la productivité et les salaires ainsi que par des disparités salariales fréquentes et grandissantes».

«Il revient à l'«Organisation internationale du Travail» de dénoncer cette dérive et de défendre la

justice sociale et l'emploi. Elle doit jouer ce rôle parce qu'elle est une organisation différente du FMI et de l'OMC. Elle doit trouver sa place dans cette gouvernance mondiale qui reste bien insuffisante et bien trop impuissante face aux marchés financiers qui dominent aujourd'hui la globalisation», a résumé le ministre.

Selon Nicolas Schmit, l'idée tripartite du dialogue social doit continuer à être promue. D'une manière générale, l'organisation de l'économie mondiale doit en tous les cas «englober les normes sociales et les normes du travail». Le ministre a enfin insisté sur la nécessité de développer et consolider les systèmes de protection sociale, souvent décriés comme des freins à la compétitivité.

«La centième conférence doit avant tout être un nouveau départ, le début d'une nouvelle ère de justice», a-t-il conclu.